



NOM : PRÉNOM :



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
COMMISSION D'ADMISSION
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017
DATE DE LA COMMISSION : 5 OU 6 SEPTEMBRE 2016**



DEMANDE D'INTEGRATION

Option souhaitée : Art Design
Année souhaitée : 2^e année 3^e année 4^e année 5^e année

■ IDENTITÉ DU CANDIDAT (merci de bien écrire en lettres majuscules)

NOM PRÉNOM
NOM DE JEUNE FILLE SEXE féminin masculin
DATE DE NAISSANCE |_|_|_|_|_|_|_|_| LIEU DE NAISSANCE
DÉPARTEMENT DE NAISSANCE |_|_| NATIONALITÉ
ADRESSE
CODE POSTAL |_|_|_|_|_|_| VILLE
TÉLÉPHONE FIXE |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| PORTABLE |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
COURRIEL

■ ÉTUDES ANTERIEURES

BACCALAURÉAT
INTITULÉ SÉRIE
DATE DE L'OBTENTION |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ACADÉMIE
ÉTUDES SUPÉRIEURES (joindre impérativement les justificatifs)

ANNÉE	CLASSE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ	DIPLÔME PRÉPARÉ OU OBTENU

Date Signature

■ CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- Une lettre de motivation adressée au Directeur.
- La photo d'identité, format standard, à coller sur le formulaire d'inscription.
- Un chèque de 50 € à l'ordre de Régie Recettes EPCC esba TALM site d'Angers (droit d'examen non remboursable).
- La photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport, titre de séjour en cours de validité (pour les candidats étrangers).
- Le certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté.
- Les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours.
- Les photocopies des diplômes, pour les étudiants étrangers, en traduction assermentée avec obligatoirement le certificat de fin d'études secondaires.
- Pour les candidats étrangers, la photocopie du TCF (Test de connaissance de français) délivré par un des centres agréés par le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques : www.ciep.fr) ou du DELF (Diplôme d'études en langue française) niveau B2 minimum.
- Pour les candidats chinois, la photocopie du CDGDC (china academic degrees and graduate education development center).

■ CONDITIONS REQUISES

Cette commission est destinée aux **élèves déjà inscrit(e)s dans une école d'art** agréée par le ministère de la culture et de la communication et aux **candidat(e)s diplômé(e)s d'un autre cursus artistique français ou étranger**.

Les candidat(e)s de l'espace européen doivent justifier, pour leur admission aux semestres 3, 5, 7 ou 9, de 60 crédits européens pour la deuxième année (une année d'études validée), 120 crédits européens pour la troisième (deux années validées) ; 180 pour la quatrième (trois années validées) ; 240 pour la cinquième année. Ces crédits peuvent avoir été obtenus :

- « en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (à condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau),

- dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français ». (*Arrêté du 16 juillet 2013*)

Les candidat(e)s non francophones doivent justifier au minimum du niveau B2 au TCF (test de connaissance du français) ou au DELF (diplôme d'études en langue française). Pour tout renseignement : www.ciep.fr/tcf

■ ÉPREUVE

Cette commission compétente évalue, lors d'un entretien avec le candidat, le dossier de travaux personnels et apprécie l'effective capacité à intégrer le domaine choisi.

■ SCOLARITÉ

FRAIS D'INSCRIPTION APRÈS RÉUSSITE À LA COMMISSION

Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription. (*Arrêté n°31 12 2015*)

Pour l'année universitaire 2016 – 2017, ils s'élèvent à :

- Étudiants non boursiers : 480 €

- Étudiants boursiers :

Échelon 7 : 230 €, échelon 6 : 248 €, échelon 5 : 254 €, échelon 4 : 268 €, échelon 3 : 285 €,

Échelon 2 : 301 €, échelon 1 : 321 €, échelon 0 bis : 336 €, échelon 0 : 360 €

■ ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (formulaire d'inscription et pièces justificatives) devra être transmis à l'adresse suivante :

**École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans
Site d'Angers - 72 rue Bressigny - 49100 ANGERS**

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 12 août 2016.

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite de dépôt du dossier sera rejeté.

La convocation et le résultat vous seront envoyés par courriel.

Pour tout complément d'information :

Karine MONNIER, Scolarité & Bourses

Tél. : + 33 (0)2 72 79 86 91

Email : karine.monnier@talm.fr